Kanton Bern
Canton de Berne

Direction de l'intérieur et de la justice
Office du registre du commerce du canton de Berne

Poststrasse 25
3071 Ostermundigen
+41 31 633 43 60
hrabe@be.ch
www.hrabe.ch

Société anonyme: modifications générales

Raison de commerce ***(conformément à l'inscription au registre du commerce)***

Siège ***(conformément à l'inscription au RC)***	**N° IDE** ***(conformément à l'inscription au RC)***
	CHE-

1. Nouvelle raison de commerce

2. Nouveau siège

3. Nouveau domicile

☐ Locaux propres:
☐ Adresse de domiciliation (c/o):

4. Autre nouvelle adresse, le cas échéant

5. Radiation de l'adresse suivante

6. Nouvelle date des statuts

7. Nouveau but

8. Nouveau capital-actions / nouvelle monnaie

9. Nouveaux apports effectués

10. Nouvelles actions

☐ Nombre, type, valeur nominale:	☐ Actions privilégiées
☐ Nombre, type, valeur nominale:	☐ Actions à droit de vote privilégié

11. Nouveaux droits de préférence, le cas échéant

☐ Les actions privilégiées accordent des droits de priorité en termes de
- ☐ dividendes
- ☐ produit de la liquidation
- ☐ droit de souscription

12. Nouveau capital-participation

13. Nouveaux apports effectués

14. Nouveaux bons de participation

Nombre, type, valeur nominale:	☐ Bons de participation privilégiés
Nombre, type, valeur nominale:	

15. Nouveaux droits de préférence, le cas échéant

Les bons de participation privilégiés accordent des droits de priorité en termes de
- ☐ dividendes
- ☐ produit de la liquidation
- ☐ droit de souscription

16. Nouvelle restriction à la transmissibilité

- ☐ La transmissibilité des actions nominales est restreinte en vertu des statuts.
- ☐ La transmissibilité des bons de participation nominaux est restreinte en vertu des statuts.

17. Nouvelles actions au porteur et/ou nouveaux bons de participation au porteur

- ☐ La société a coté en bourse des droits de participation; elle est par conséquent habilitée à détenir des actions au porteur ou des bons de participation au porteur.
- ☐ La société a émis la totalité des actions au porteur ou des bons de participation au porteur sous forme de titre intermédiés au sens de la loi sur les titres intermédiés. Elle est donc habilitée à détenir des actions au porteur ou des bons de participation au porteur.

18. Nouveaux bons de jouissance, le cas échéant

Nombre:	Droits:

19. Nouvelles communications aux actionnaires

20. Nouveaux organes de publication

21. Nouvel organe de révision ou nouvelle renonciation au contrôle restreint

Nom/raison de commerce de l'organe de révision:	Numéro IDE:
La société renonce à un contrôle restreint à partir de l'exercice débutant le	

22. Augmentation du capital

☐ Augmentation ordinaire du capital avec apport en espèces
☐ Augmentation ordinaire du capital par conversion de fonds propres dont la société peut librement disposer
☐ Augmentation ordinaire du capital par compensation
☐ Augmentation ordinaire du capital par apport en nature
☐ Augmentation du capital dans les limites de la marge de fluctuation du capital, par apport en espèces
☐ Augmentation du capital dans les limites de la marge de fluctuation du capital, par conversion de fonds propres dont la société peut librement disposer
☐ Augmentation du capital dans les limites de la marge de fluctuation du capital, par compensation
☐ Augmentation du capital dans les limites de la marge de fluctuation du capital, par apport en nature
☐ Augmentation au moyen d'un capital conditionnel
☐ L'assemblée générale a décidé, le la création d'un capital conditionnel avec un renvoi aux statuts pour les détails.
☐ L'assemblée générale a décidé, le une marge de fluctuation du capital avec un renvoi aux statuts pour les détails.
☐ Abrogation de la disposition statutaire concernant le capital conditionnel
☐ Abrogation de la disposition statutaire concernant la marge de fluctuation du capital

23. Nouveaux apports en nature

24. Nouvelle compensation

25. Contenu et valeur d'avantages particuliers, le cas échéant, conformément aux nouveaux statuts

26. Réduction du capital

☐ Réduction ordinaire du capital
☐ Réduction du capital par suite de pertes
☐ Réduction et augmentation simultanée du capital au montant actuel ou à un montant plus élevé
☐ Réduction du capital dans les limites de la marge de fluctuation du capital

27. Fusion

28. Scission

29. Transformation

30. Transfert de patrimoine au sens de la loi sur la fusion

La société transfère, conformément au contrat de transfert du patrimoine du

Date

des actifs d'un montant de

et des passifs (capitaux de tiers) de

Montants

à l'entité juridique suivante:

Raison de commerce/nom	Siège	N°IDE

Contre-prestation

31. Dissolution

La société a été dissoute, conformément à la décision de l'assemblée générale du

32. Inscription de nouvelles personnes ou changements concernant les personnes inscrites

Nom de famille[1]

Prénom[2]

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste[3]

Sexe / titres universitaires[4]

☐ m ☐ f ☐ Dr ☐ Prof.

Lieu d'origine ou nationalité[5]

Domicile

Fonction[6]

Droit de signature[7]

☐ Inscription ☐ Modification

Nom de famille[1]

Prénom[2]

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste[3]

Sexe / titres universitaires[4]

☐ m ☐ f ☐ Dr ☐ Prof.

Lieu d'origine ou nationalité[5]

Domicile

Fonction[6]

Droit de signature[7]

☐ Inscription ☐ Modification

---

[1] Le nom de famille à inscrire est celui qui figure sur la pièce d'identité officielle de la personne.
[2] Si la personne porte plusieurs prénoms, seul(s) celui ou ceux devant être publié(s) doit ou doivent être fourni(s).
[3] L'indication est facultative et ne doit donc être fournie que dans le cas où un éventuel prénom usuel, diminutif ou nom d'artiste doit être publié.
[4] Les titres universitaires doivent s'accompagner d'une attestation (p. ex. légalisation ou copie du diplôme universitaire).
[5] Inscrire le lieu d'origine pour les citoyennes et les citoyens suisses et la nationalité pour les ressortissantes et les ressortissants étrangers.
[6] À indiquer obligatoirement pour l'associée ou l'associé; dans les autres cas, il est possible d'inscrire «sans fonction».
[7] Des signatures individuelles ou collectives ainsi que des procurations individuelles ou collectives sont possibles.

33. Radiation de personnes inscrites

Nom de famille

Prénom

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste

Sexe / titres universitaires

☐ m ☐ f ☐ Dr ☐ Prof.

Lieu d'origine ou nationalité

Domicile

Fonction

Droit de signature

Nom de famille

Prénom

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste

Sexe / titres universitaires

☐ m ☐ f ☐ Dr ☐ Prof.

Lieu d'origine ou nationalité

Domicile

Fonction

Droit de signature

Nom de famille

Prénom

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste

Sexe / titres universitaires

☐ m ☐ f ☐ Dr ☐ Prof.

Lieu d'origine ou nationalité

Domicile

Fonction

Droit de signature

34. Pièces justificatives remises

1. Réquisition d'inscription	9.
2.	10.
3.	11.
4.	12.
5.	13.
6.	14.
7.	15.
8.	16.

35. Commande d'un extrait du registre du commerce (facultatif)

Extrait du registre du commerce après la publication dans la FOSC (40 fr.)	Nombre:
Extrait du registre du commerce avant la publication dans la FOSC (120 fr.)	Nombre:

36. Signature(s) de la ou des personnes requérant l'inscription

---

Nom / prénom (en caractères d'imprimerie)

Nom / prénom (en caractères d'imprimerie)

37. Signature de la ou des nouvelle(s) personne(s) disposant du droit de signature

---

Nom / prénom (en caractères d'imprimerie)

Nom / prénom (en caractères d'imprimerie)

Les nouvelles personnes disposant du droit de signature ci-dessus doivent signer personnellement auprès de l'Office du registre du commerce, en présentant un passeport, une carte d'identité ou un titre de séjour suisse valables (art. 21, al. 1, lit. a ORC). Si la signature est déposée comme pièce justificative, sur papier, elle doit être légalisée par une personne ayant qualité pour dresser un acte authentique (art. 21, al. 1, lit. b, ch. 1 ORC). Les légalisations auxquelles il a été procédé à l'étranger seront munies d'une surlégalisation ou d'une apostille.

Coordonnées

La présente feuille ne constitue pas une pièce justificative pour l'inscription au registre du com-merce. Veuillez la remettre (non imprimée ou remplie en recto verso) afin que les indications ne soient pas soumises à la publicité du registre du commerce.

Adresse postale de livraison

Adresse électronique de livraison

Adresse de facturation des émoluments

Coordonnées de la personne à contacter (questions, etc.)